

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE FONCIER
A VOCATION ECONOMIQUE

ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS
1 Rue Aspirant Jan - 05100 BRIANÇON

ACQUISITION POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES
DE LA TOUR A VILLARD SAINT PANCRACE

1/ La Communauté de Communes du Briançonnais s'engage à réaliser sur les parcelles acquises avec l'aide de la Région le projet d'aménagement ou d'équipement décidé figurant dans l'objet du présent document.

Cette réalisation devra intervenir dans un délai de 4 ans à compter du mandatement de la subvention et être justifiée auprès de la Région par tout document attestant la fin des travaux (procès-verbal de réception, certificat d'achèvement des travaux...)

Toute modification du projet d'aménagement devra être signalée à la Région.

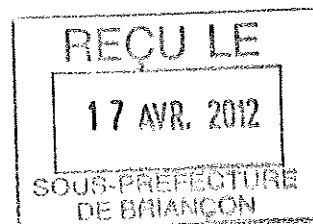
A défaut, le Conseil Régional pourra demander le remboursement total ou partiel de la subvention.

2/ La collectivité s'engage à faire bénéficier les acteurs économiques acquéreurs des terrains aménagés, du concours financier du Conseil Régional en le déduisant du prix de vente proposé, dans les conditions et limites prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Toute revente des parcelles à d'autres fins que celles liées à l'installation d'activités économiques expose la collectivité au remboursement total ou partiel de la subvention.

Fait à BRIANÇON, le

Signature



Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

Nota : ce document devra être signé par le Président après approbation par l'autorité délibérante des termes de l'engagement. La délibération sera jointe au dossier de demande de subvention